



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Retraite des policiers municipaux et évolution statutaire

Question écrite n° 12948

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des policiers municipaux au regard de leurs droits à la retraite. À l'issue des travaux du Beauvau des polices municipales, qui ont conduit à des annonces et à des évolutions substantielles concernant les missions, les prérogatives et les moyens d'action des policiers municipaux, il apparaît que le volet social et statutaire, et en particulier la question des retraites, n'a pas fait l'objet de mesures concrètes à la hauteur des responsabilités accrues confiées à ces agents. Les missions des policiers municipaux se sont considérablement élargies ces dernières années : sécurisation de l'espace public, interventions sur des situations potentiellement violentes, port d'armes, travail de nuit et le week-end. Cette évolution s'est accompagnée d'une exposition renforcée aux risques et à des contraintes physiques et psychologiques importantes. Il convient de rappeler que les agents de catégorie C bénéficient du classement en catégorie active, leur permettant un départ anticipé de cinq années par rapport aux agents relevant de la catégorie sédentaire. Toutefois, cette reconnaissance demeure partielle au regard de l'évolution des missions et ne concerne pas l'ensemble des cadres d'emplois exerçant des fonctions opérationnelles comparables. Plusieurs revendications techniques persistent : l'harmonisation du classement en catégorie active pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés ; la mise en place d'un mécanisme de bonification d'annuités reconnaissant la pénibilité et la dangerosité spécifiques du métier ; l'intégration des primes et indemnités liées aux sujétions particulières dans l'assiette de calcul des pensions servies par la CNRACL ; l'adaptation des règles de départ à la retraite aux contraintes réelles du métier, dans le contexte des réformes successives des retraites. Au regard de ces éléments, il lui demande si le Gouvernement entend ouvrir une négociation spécifique consacrée au volet retraite de la police municipale ; s'il envisage une évolution législative ou réglementaire permettant d'adapter le régime actuel ; et dans quels délais précis ces mesures pourraient être présentées ou mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12948

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1406